

Décryptage LME mode d'emploi

Selon l'avocat fiscaliste Laurent Aide, la Loi de modernisation de l'économie devrait « simplifier la vie des dirigeants ». Explications.

Publiée le 5 août 2008 au Journal officiel, la Loi de modernisation de l'économie (LME) comporte 30 mesures principales à consulter sur le site www.modernisationeconomie.fr. Avocat fiscaliste au sein de la Société juridique, études et conseils (Sjec), Laurent Aide a récemment détaillé cette réforme devant les membres de l'association « Les Entrepreneurs du Futur ». Il revient sur les articles de la loi qui vont changer la vie des dirigeants... à la marge.

Cette loi accorde un traitement préférentiel aux PME innovantes. De quoi s'agit-il ?

« Ce principe est appliqué aux Etats-Unis depuis les années 1950. Les entreprises di-

autres au moment d'attribuer les marchés publics. Une part du gâteau pourra tout simplement leur être réservée. Si l'on reprend les caractéristiques imposées dans le passé, une entreprise est innovante lorsqu'elle consacre au moins 15% de son chiffre d'affaires (CA) à la R&D. Ce CA doit être aussi inférieur à 50 M€. »

On évoque également une réduction des délais de paiement ?

« En effet, la loi prévoit un plafonnement des délais de paiement à 60 jours. Au travers de négociations, ces délais devraient continuer à baisser par la suite différemment selon les secteurs. »

Plusieurs éléments devraient simplifier la vie des dirigeants de PME. Quels sont-ils ?

« Le capital social minimum exigé pour fonder une société par actions simplifiée (SAS)



Laurent Aide estime que la LME va permettre quelques assouplissements.

qui adoptent ce statut juridique n'ont plus à soumettre leur bilan à un commissaire aux comptes. Cette réforme est d'autant plus importante que ce statut tend à être préféré aux autres. Le montant des frais d'enregistrement a également changé. Fixé à 3% du prix de

fiscaux pouvait paraître totalement justifié. Reste que le plafonnement de ces frais pour les Sociétés anonymes et SAS est maintenu. Il reste donc financièrement intéressant de changer de statut avant de transmettre son entreprise. »